

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 juillet 2023**

**Canada**  
**Province de Québec**  
**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 3 juillet 2023 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

**SONT PRÉSENTS**

Monsieur le maire	Rémi Fortin
Mesdames les conseillères	Lyne Gagnon
	Johanne Fillion
Messieurs les conseillers	Berthier Fortin
	Roger Vaillancourt
	Serge Fillion
	Steve Roy

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Rémi Fortin.

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE**

Madame la directrice générale et greffière-trésorière	Joyce Bérubé
--	--------------

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire Rémi Fortin ouvre la séance à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont présentées.

**2023-07-122**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

**D' l'ordre du jour en enlevant le point 14 intitulé « AUTORISATION DE PAIEMENT - RÉPARATION DU CAMION FREIGHTLINER 114SD 2019 - ÉVÈNEMENT DU 21 NOVEMBRE 2022 - CENTRE DU CAMION JL INC. ». De plus, le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2023-07-123**

**LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 5 juin 2023 qui leur a été transmis à l'avance;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

**D'approuver** le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023 comme rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2023-07-124**

**LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 22 JUIN 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 22 juin 2023 qui leur a été transmis à l'avance;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 juillet 2023

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 22 juin 2023 comme rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-07-125

#### **LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JUIN 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juin 2023 qui leur a été transmis à l'avance;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juin 2023 comme rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-07-126

#### **APPROBATION - COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de deux cent soixante-treize mille six cent quarante-neuf dollars et soixante-quatorze (273 649.74 \$), la liste des prélèvements bancaires d'une somme de dix mille trois cent quarante-trois dollars (10 343.00 \$) et les salaires nets payés d'une somme de quatorze mille deux cent trente-sept dollars et cinquante-huit (14 237.58 \$).

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un total de deux cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent trente dollars et trente-deux (298 230.32 \$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 2983 à 3007 du compte bancaire numéro 400058.

**QUE** ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **DÉPÔT - PORTRAIT DES INFRASTRUCTURES EN EAU DE VOTRE MUNICIPALITÉ - CENTRE D'EXPERTISE ET DE RECHERCHE EN INFRASTRUCTURES URBAINES**

Le conseil municipal prend dépôt du « Portrait des infrastructures en eau de la Municipalité de Saint-René-de-Matane » transmis par le Centre d'Expertise et de Recherche en Infrastructures urbaines (CERIU).

2023-07-127

#### **AUTORISATION PAIEMENT D'UNE COMPENSATION FINANCIÈRE - RENCONTRE DOSSIER « MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE CONTRE POLARIS » - MONSIEUR RÉMI FORTIN, MAIRE**

**CONSIDÉRANT QU'**une rencontre a eu lieu le 13 juin 2023 pour le dossier de la Municipalité de Saint-René-de-Matane contre Polaris »;

**CONSIDÉRANT QUE** la présence de Monsieur Rémi Fortin, maire était requise lors de cette rencontre et qu'il a subi une perte de revenu;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Steve Roy, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane paie une compensation financière au montant de cent dollars (100 \$) pour contrer la perte de revenus occasionnée à Monsieur Fortin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 juillet 2023

2023-07-128

#### **PROGRAMMATION TECQ 2019-2023 - MODIFICATION À LA PROGRAMMATION VERSION 5 - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versements de la contribution gouvernementale* dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**QUE** la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

**QUE** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2019-2023.

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux **numéro 5** ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**QUE** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme.

**QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

**QUE** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux **numéro 5** ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-07-129

#### **ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE - MINES SELEINE, UNE DIVISION DE SEL WINDSOR LTÉE - SAISON HIVERNALE 2023-2024**

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'autoriser** Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, de procéder à l'achat de quarante-sept (47) tonnes métriques de sel de déglçage pour la saison hivernale 2023-2024, auprès de Mines Seleine, une division de Sel Windsor Ltée, au coût de cent cinq dollars et trente-neuf (105.39 \$) la tonne métrique, taxes en sus, livraison à Matane, totalisant un montant de quatre mille neuf cent cinquante-trois dollars et trente-trois (4 953.33 \$), taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-07-130

#### **ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-09, INTITULÉ « RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE EN REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-09 » - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 juillet 2023

**ATTENDU QU'**un avis de motion a dûment été donné par Madame Lyne Gagnon lors de la séance ordinaire du 5 juin 2023;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement numéro 2021-09, intitulé « Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux de la Municipalité de Saint-René-de-Matane en remplacement du règlement numéro 2018-09 » a été déposé et présenté lors de la séance du 5 juin 2023 par Madame Lyne Gagnon;

**ATTENDU QUE** Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, a procédé le 6 juin 2023 à la publication d'un avis public annonçant l'adoption du présent règlement, conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'**adopter le règlement numéro 2021-09, intitulé « Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux de la Municipalité de Saint-René-de-Matane en remplacement du règlement numéro 2018-09 ».

**DE** transmettre le présent règlement à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**ADOTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-07-131

**ADOPTION - SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-06, INTITULÉ « SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-03 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT AINSI QUE DE BONIFIER LE CADRE RÉGLEMENTAIRE CONCERNANT LES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE ET AUTRES MODIFICATIONS À L'INITIATIVE DE LA MUNICIPALITÉ » - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RÉNÉ-DE-MATANE**

**ATTENDU QU'**un avis de motion et que le dépôt du premier projet de règlement numéro 2023-06 a été donné par Madame Lyne Gagnon lors de la séance ordinaire du 5 juin 2023;

**ATTENDU QU'**une assemblée publique de consultation a eu lieu le 22 juin 2023;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

**D'**adopter le second projet de règlement numéro 2023-06, intitulé « Second projet de règlement numéro 2023-06 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-03 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement ainsi que de bonifier le cadre réglementaire concernant les établissements d'hébergement touristique et autres modifications à l'initiative de la municipalité ». Le présent projet modifiera le règlement numéro 2009-03, intitulé « Règlement numéro 2009-03 sur le zonage ».

**DE** transmettre copie de la présente résolution ainsi qu'une copie du Second projet de règlement numéro 2023-06 à la MRC de la Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-07-132

**AUTORISATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 2 - CONSTRUCTION D'UNE DALLE DE PATINOIRE - LES ENTREPRISES L. MICHAUD ET FILS (1982) INC**

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'**autoriser Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, à effectuer le paiement du décompte progressif no 2, daté du 29 juin 2023 à « Les Entreprises L. Michaud et Fils (1982) Inc. », concernant les travaux exécutés dans le cadre du projet de « Construction d'une dalle de patinoire » pour un montant de quatre-vingt-onze mille cinq cent vingt-six dollars et cinquante-deux 91 526.52 \$) selon les recommandations de Tetra Tech QI Inc.

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 juillet 2023

**DE** transmettre copie de la présente résolution à Les Entreprises L. Michaud et Fils (1982) Inc. et à Tetra Tech QI Inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-07-133

#### **DEMANDE D'ORGANISME - UTILISATION DES LOCAUX DU SOUS-SOL DE LA MAIRIE - CERCLE DES FERMIFIÈRES DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**CONSIDÉRANT** la demande écrite du Cercle des Fermifières de Saint-René-de-Matane;

**CONSIDÉRANT** la situation d'instabilité face à l'avenir de l'église et du fait même, de la location de leur local;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** permettre l'utilisation des locaux du sous-sol de la mairie par le Cercle des Fermifières de Saint-René-de-Matane;

**QUE** des vérifications doivent être effectuées avant l'intégration dans les locaux tels que : les assurances, l'absence d'accès aux personnes à mobilité réduite et de sortie de secours.

**QU'**il sera discuté des modalités d'utilisation. Un protocole sera élaboré et signé par les deux parties.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-07-134

#### **DEMANDE D'APPUI - ENSEMBLE POUR UN ACCÈS AUX RESSOURCES MARINES**

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui reçu par l'organisme Ensemble pour un accès aux ressources marines;

**CONSIDÉRANT QUE** les objectifs de cet organisme sont les suivants :

- Promouvoir et soutenir l'accès citoyen aux ressources marines du Québec;
- Participer aux études relatives à la mise en place et à l'accès aux nouvelles méthodes de prélèvements récréatifs;
- Participer à la diffusion de l'information relative à l'accès citoyen aux ressources marines;
- Sensibiliser et éduquer la population québécoise aux enjeux relatifs à l'accès aux ressources marines, à l'autonomie alimentaire ainsi qu'à la pêche de subsistance et la pêche durable;
- Participer et faciliter la collecte de données scientifiques en lien avec l'accès citoyens aux ressources marines;
- Porter la voix des membres auprès des autorités.

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme demande à la Municipalité de Saint-René-de-Matane de se joindre à la communauté de ces partenaires;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'**appuyer la demande de l'organisme Ensemble pour un accès aux ressources marines en se joignant à sa communauté de partenaires.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **MRC DE LA MATANIE – COMPTE-RENDU – SÉANCE DE JUIN 2023**

Monsieur Rémi Fortin, maire, fait un compte-rendu de la séance de la MRC de la Matanie du mois de juin 2023.

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**  
**Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 juillet 2023**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**A)**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire répond aux questions du public.

**2023-07-135**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**DE** lever la séance ordinaire du 3 juillet 2023, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 57.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

**Rémi Fortin**  
**Président de la séance**

---

**Joyce Bérubé**  
**Directrice générale et**  
**Greffière-trésorière**

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

---

**Rémi Fortin**  
**Maire**